
**INFIRMIER(ÈRE) PRATICIEN(NE) SPÉCIALISÉ(E) EN SOINS AUX ADULTES, DOMAINE DE LA
CARDIOLOGIE**

Postes permanents à temps complet de Jour

Direction des soins infirmiers

L'IPSSA de l'Institut de cardiologie de Montréal exerce auprès d'une clientèle adulte qui requiert des soins spécialisés ou ultraspécialisés.

L'ICM offre à l'IPSSA une pratique clinique stimulante et variée permettant l'exposition à des clientèles de secteurs ambulatoires : clinique d'insuffisance cardiaque, clinique IPS de relance post hospitalisation et à des unités d'hospitalisation, telles que l'unité coronarienne, la cardiologie générale, la chirurgie cardiaque et l'unité d'hospitalisation brève (urgence). Le développement de d'autres secteurs potentiels de pratique est en évaluation.

Les IPSSA de l'ICM sont impliquées et engagées dans le développement de compétences dans le cadre d'activités paracliniques visant la formation/éducation, la consultation, la recherche et le développement de divers projets cliniques orientés vers l'amélioration de la qualité des soins et le développement du rôle de l'IPS. Ainsi, afin d'accorder toute l'importance à cette portion du rôle, du temps est spécifiquement alloué à cet égard.

Également, depuis 2006, l'ICM est un milieu de stage pour la formation des étudiantes IPSSA de l'Université de Montréal. Les IPSSA de l'ICM sont au cœur du processus de formation et assure la coordination et le suivi des étudiantes en stage à l'ICM.

Toutes nouvelles IPSSA bénéficie d'un programme de spécialisation clinique en cardiologie qui comprend un volet de tutorat et de mentorat afin de faciliter la transition de rôle, ainsi que l'intégration à l'équipe.

La pratique de l'IPSSA à l'Institut de cardiologie de Montréal s'appuie sur la Loi des infirmières et des infirmiers (LII) qui définit l'exercice infirmier et sur les activités énoncées à l'article 36.1 du règlement sur les infirmières praticiennes spécialisées :

1. Diagnostiquer des maladies;
2. Prescrire des examens diagnostiques;
3. Utiliser des techniques diagnostiques invasives ou présentant des risques de préjudice;
4. Déterminer des traitements médicaux;
5. Prescrire des médicaments et d'autres substances;
6. Prescrire des traitements médicaux;
7. Utiliser des techniques ou appliquer des traitements médicaux, invasifs ou présentant des risques de préjudice.

EXIGENCES

- Membre en règle de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec (OIIQ);
- Détentrice d'un diplôme de deuxième cycle et d'un certificat de spécialiste dans la classe de spécialité des soins aux adultes de l'OIIQ.

* Les candidatures des étudiant(e)s IPSSA en stage, des candidat(e)s IPSSA et des IPSSA certifié(e)s sont considérées.

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Jugement clinique aiguisé;
- Habileté de communication;
- Aptitude au travail en équipe interdisciplinaire;
- Leadership collaboratif;
- Éthique professionnelle;
- Approche holistique;
- Rigueur scientifique et soucieux de la qualité;
- Focus clientèle et orienté vers le partenariat-patient;
- Autonomie professionnelle et pratique sécuritaire;
- Capacité d'adaptation et sens de la priorisation;
- Application d'une démarche clinique bio, psycho, sociale, culturelle et spirituelle, complète et structurée.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste permanent à temps complet de jour;
- Rémunération de 27.40\$ à 54.78\$/heure selon l'expérience;
- Programme de spécialisation clinique en cardiologie à l'embauche;
- Possibilités d'avancement et développement de carrière;
- Autres conditions selon les normes en vigueur.

POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE

- Par courriel : dotation@icm-mhi.org
- Votre lettre de présentation et votre curriculum vitae doivent être combinés en un seul fichier (Word ou PDF) et ce fichier doit être identifié de la façon suivante : Nom_Prénom;
- Veuillez inscrire en objet le nom du titre d'emploi pour lequel vous soumettez votre candidature.

Visitez notre site web : www.icm-mhi.org

L'Institut de Cardiologie de Montréal souscrit à un programme d'accès à l'égalité.
Les candidatures des groupes visés (les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées) sont encouragées.

Seules les personnes retenues dans le cadre du processus de sélection seront contactées.